

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit: Aquaplan - Enduit pour Cave****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Secteur d'utilisation**

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU19 Bâtiment et travaux de construction

Emploi de la substance / de la préparation

Enduit imperméable de ciment pour murs intérieurs et extérieurs.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur/fournisseur:**

IKO nv - Aquaplan

d'Herbouvillekaai 80

B-2020 Antwerpen

Belgium

Tel.: +32 (0)3 248 30 00

Fax : +32 (0)3 248 37 77

E-mail: sds.europe@iko.com

Service chargé des renseignements: Centre Antipoisons**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Antigif Centrum België/Centre Antipoisons: +32 (0)70 245245

Centre Antipoisons Paris : +33 (0)1 40 05 48 48

FR - ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

Schweizerische Toxikologisches Informationszentrum: +41 (1) 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS05 GHS07

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

ciment Portland, produits chimiques

dihydroxyde de calcium

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2017

Numéro de version 3

Révision: 12.05.2017

Nom du produit: **Aquaplan - Enduit pour Cave**

(suite de la page 1)

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Réduit Chromate. Contient du ciment. Réagit avec l'humidité fortement alcaline, protéger par conséquent la peau et les yeux.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

Composants dangereux:

CAS: 65997-15-1	ciment Portland, produits chimiques	25-40%
EINECS: 266-043-4	Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	
CAS: 1305-62-0	dihydroxyde de calcium	10-25%
EINECS: 215-137-3	Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2017

Numéro de version 3

Révision: 12.05.2017

Nom du produit: Aquaplan - Enduit pour Cave

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- . **5.1 Moyens d'extinction**
- . **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- . **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas applicable.
- . **5.3 Conseils aux pompiers**
- . **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- . **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Eviter la formation de poussière.
Porter un vêtement personnel de protection.
- . **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- . **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Assurer une aération suffisante.
- . **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- . **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- . **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- . **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- . **Stockage:**
- . **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
- . **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- . **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
Protéger contre le gel.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- . **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- . **8.1 Paramètres de contrôle**
- . **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- . **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2017

Numéro de version 3

Révision: 12.05.2017

Nom du produit: **Aquaplan - Enduit pour Cave**

(suite de la page 3)

. 8.2 Contrôles de l'exposition

. Equipement de protection individuel:

. Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

. Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

. Protection des mains:



Gants de protection

. Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

. Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

. Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

. Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

. 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

. Aspect:

Forme: Poudre

Couleur: Gris

. **Odeur:** Inodore

. **Seuil olfactif:** Non déterminé.

. **valeur du pH à 20 °C:** 11

. Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition: Non déterminé.

. **Point d'éclair** Non applicable.

. **Inflammabilité (solide, gaz):** Non déterminé.

. **Température d'inflammation:** Non déterminé.

. **Température de décomposition:** Non déterminé.

. **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

. **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

. Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé.

Supérieure: Non déterminé.

. **Propriétés comburantes** Non déterminée.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2017

Numéro de version 3

Révision: 12.05.2017

Nom du produit: Aquaplan - Enduit pour Cave

(suite de la page 4)

. Pression de vapeur:	Non applicable.
. Densité à 20 °C:	1,32 g/cm ³
. Densité relative	Non déterminé.
. Densité de vapeur:	Non applicable.
. Taux d'évaporation:	Non applicable.
. Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Insoluble
. Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
. Viscosité:	
. Dynamique:	Non applicable.
. Cinématique:	Non applicable.
. Teneur en solvants:	
. Solvants organiques:	0,0 %
. 9.2 Autres informations	Aucune autre information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- . **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.2 Stabilité chimique**
- . **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- . **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Un échauffement se produit en cas d'addition d'eau.
- . **10.4 Conditions à éviter** Zones humides ou mouillées.
- . **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Aucune lors d'une utilisation adéquate du produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- . **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
 - . **Toxicité aiguë**
Nocif en cas d'ingestion.
- | | | |
|--|------|------------------|
| . Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification: | | |
| CAS: 1305-62-0 dihydroxyde de calcium | | |
| Oral | LD50 | 7340 mg/kg (rat) |
- . **Effet primaire d'irritation:**
 - . **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
 - . **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque des lésions oculaires graves.
 - . **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer une allergie cutanée.
 - . **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
 - . **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - . **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - . **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
 - . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2017

Numéro de version 3

Révision: 12.05.2017

Nom du produit: Aquaplan - Enduit pour Cave

(suite de la page 5)

. Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

. 12.1 Toxicité

. Toxicité aquatique:

CAS: 65997-15-1 ciment Portland, produits chimiques

Inhalatoire	LC50	>>10000 mg/l (poisson)
	EC50	>10000 mg/l (daphnia)

. 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

. Effets écotoxiques:

. Remarque: Après neutralisation, on observe une réduction considérable de l'effet nocif.

. Autres indications écologiques:

. Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

. 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

. PBT: Non applicable.

. vPvB: Non applicable.

. 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

. 13.1 Méthodes de traitement des déchets

. Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

. Emballages non nettoyés:

. Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

. Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

. 14.1 Numéro ONU

Non classifié comme dangereux pour la réglementation des transports.

. 14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

. 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

. Segregation Code

SG35 Stow "separated from" acids.

. 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

. "Règlement type" de l'ONU:

néant

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2017

Numéro de version 3

Révision: 12.05.2017

Nom du produit: **Aquaplan - Enduit pour Cave**

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- . **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- . **Directive 2012/18/UE**
- . **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- . **Prescriptions nationales:**
- . **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
- . **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**
Ce produit ne contient pas des SVHC.
- . **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité (FDS) est calculé à une méthode de calcul basée sur CLP Annexe I, parties 2 à 5.

- . **Phrases importantes**
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- . **Contact:** sds.europe@iko.com
- . **Acronymes et abréviations:**
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- . *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR